



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
08.05.2013

Date de la convocation des conseillers:
08.05.2013

point de l'ordre du jour :
5.1

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 17 mai 2013

Présents : Mutsch, bourgmestre, Huss, Tonnar, Hinterscheid, échevins, Maroldt, Knaff, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Baum, Bofferding, Goetz, Kox, Johanns, Bernard, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.

Absents : Spautz, échevine, Hildgen, Hansen, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Convention relative à la création de la «Learning Factory S.A.»

Vu la convention entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et la «Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg», «ArcelorMittal Luxembourg», «Enovos Luxembourg», «Schneider Electric Industries SAS», «Fedil», «Creos» et «Sudstroum»;

Considérant que cette convention a pour objet la création d'une société anonyme relative à la participation au développement de la formation professionnelle continue, en stimulant les démarches qui visent à améliorer l'efficacité énergétique ainsi que la productivité des entreprises en matière de processus de production et de gestion;

Considérant que le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette dans un local mis gratuitement à disposition par AGORA;

Considérant que le capital souscrit est fixé à 608.000 € divisé en 152 actions d'une valeur nominale de 4.000 € chacune;

Considérant que la participation de la Ville s'élève à 52.000 € pour 13 actions, participation qui augmentera de 48.000 €, correspondant à 12 actions supplémentaires, au cas où le hall de formation sera transféré à Belval;

Considérant que les actionnaires s'engagent à ne pas céder les actions ou les parts bénéficiaires de la SA avant le 31 décembre 2016;

Vu les conditions et prestations fixées dans le contrat ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

a p p r o u v e

par 13 voix oui , 1 voix non et 2 abstentions

la convention relative à la société anonyme «Learning Factory» entre la Ville et les partenaires précités.

En séance

Date qu'en tête

suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 10.06.2013
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal ff,

Le bourgmestre,

